

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le mercredi 24 mai 2017 à 20h30 précises.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 17 mai 2017.

Étaient présents : Mr Michel ARMAND, Maire ; Mmes Valérie BERGEY, Eliane BERNADET, Aurélie BIBENS et Christelle JEAN ; Mrs Jean-Michel CAZE, Benoit LABUZAN, Jean-Marie LATIER, Francis LATRILLE et Bernard MUGICA.

Étaient absents excusés : Mr Gérald FAVE.

Était absent : Madame Isabelle ARBEAU ; Mrs Michel BIBENS, Philippe HERNANDEZ et Laurent LAUZUN.

Monsieur Philippe HERNANDEZ a donné pouvoir à Monsieur Michel ARMAND.

Madame Eliane BERNADET a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour, à savoir l'adhésion à l'agence technique départementale "Gironde Ressources". Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de la délibération concernée.

1/ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 5 avril 2017

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 5 avril 2017.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 5 avril 2017.

2/ Délibération n° DELIB1_05_17 : Marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la voirie communale 2017

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code des marchés publics,

VU la nécessité de faire appel à un maître d'œuvre en vue des travaux de réhabilitation de la voirie communale,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017 de la commune de MAZERES,

Après en avoir délibéré, **Décide** à l'unanimité

- de conclure un marché dans le cadre de la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la voirie communale.

Attributaire : BERCAT Ingénierie et Paysage - 1 Rue André Messager - 33400 TALENCE

Montant du marché : 4.200,00 euros hors taxe soit 5.040,00 euros toutes taxes comprises.

3/ Délibération n° DELIB2_05_17 : Marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction de vestiaires

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code des marchés publics,

VU la nécessité de faire appel à un maître d'œuvre en vue de la construction de vestiaires,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017 de la commune de MAZERES,

Après en avoir délibéré, **Décide** à l'unanimité

- de conclure un marché dans le cadre de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction de vestiaires.

Attributaire : CAUP Architectes - Monsieur BILLA Jean-Marie - 8 Place du Général de Gaulle - 33490 SAINT MACAIRE

3/ Délibération n° DELIB3_05_17 : Adhésion à l'agence technique départementale "Gironde Ressources"

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : "le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier." ,

VU la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif,

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée "Gironde Ressources",

Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité de l'existence d'une telle structure,

Après en avoir délibéré, **Décide** à l'unanimité :

- D'approuver les statuts de l'agence technique départementale "Gironde Ressources",

- D'adhérer à "Gironde Ressources",

- D'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale,

- De désigner Monsieur le Maire, Michel ARMAND ainsi que Monsieur Bernard MUGICA en qualité de suppléant pour siéger au sein de "Gironde Ressources",

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30